

CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF
Versement du solde

Le maire de MARCY,

certifie que l'opération : Réhabilitation de la Salle d'Animation Rurale

en vue de l'exécution de laquelle une subvention de 173 939 € a été allouée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022,

exercice 2022, par arrêté préfectoral n° E-2022-374 du 26 juillet 2022 a été achevée le 24 octobre 2023 que leurs caractéristiques sont conformes au projet financé, que le coût final HT de l'opération est de 639 999.68 € et sollicite le versement du solde de la subvention.

Le plan de financement définitif de cette opération s'établit comme suit :

Source de financement	Montant HT	Taux
Etat - DSIL	173 939	
Etat - DETR	0	
Etat - Fonds vert	0	
Etat - Autres subventions (à préciser)	0	
Région	45 000	
Département	83 000	
Union Européenne	0	
Autres financements publics (à préciser)	0	
Sous-total 1 subventions publiques	301 939	
Financier(s) privé(s) ³ (à préciser)	0	
Sous-total 2 subventions privées	0	
Maître d'ouvrage (20% au minimum des financements publics) - Autofinancement - Emprunt	338 060.68	
Sous-total 3 Maître d'ouvrage	338 060.68	
TOTAL	639 999.68	

A Marcy, le 4 septembre 2025.

Philippe SOLER, Maire

Cachet et signature

